

Communiqué de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

En 2009, la Caf de Seine-et-Marne a versé près de **28 476 759 euros** pour plus de **65 454 familles**.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

L'Ars est versée sous condition de ressources aux familles modestes qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans. (nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 janvier 2005 inclus).

Vos ressources l'année de **2008** doivent être inférieures aux montants mentionnés ci-dessous :

Nombre d'enfants à charge	Revenus nets* 2008
1 enfant	22 946 €
2 enfants	28 241 €
3 enfants	33 536 €
Par enfant en plus	5 295 €

* Les ressources prises en compte par la Caf correspondent à l'équivalent du revenu imposable net auquel la Caf applique des abattements spécifiques (en cas de chômage notamment).

Si vos revenus dépassent légèrement ces plafonds, une allocation différentielle vous sera versée.

Vos démarches :

Les familles qui perçoivent au moins une prestation familiale et sociale n'ont aucune démarche administrative à effectuer.

Celles qui n'ont qu'un enfant à charge et qui ne sont pas allocataires doivent envoyer à la Caf, le formulaire « déclaration de situation » et la déclaration de ressources 2008. Ils sont téléchargeables sur le site internet www.caf.fr et sont à disposition dans l'un de nos lieux d'accueil.

Le montant :

Age de l'enfant	Montant versé
6 à 10 ans	280,76 €
11 à 14 ans	296,22 €
15 à 18 ans	306,51 €

Le versement :

La Caf versera automatiquement l'allocation de rentrée scolaire, le **19 août 2010** (selon les banques, le versement peut être crédité sur votre compte avec un délai de 1 à 3 jours) pour les enfants de 6 à 16 ans.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'allocation est versée sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage : les familles devront donc nous retourner au plus vite « l'attestation de scolarité » qui leur sera adressée début septembre.

Ces informations sont disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au 0820 25 25 25 (0,112 € la première minute puis 0,09 € les suivantes, facturées à la seconde à partir d'un poste fixe) et sur le site internet www.caf.fr

